

**Réunion plénière 'Législation belge' du mercredi 8 mai 2013*****Présents :***

Jan Verhoeve, président, Christine Collet, Guy Girouille, membres

***Représentés par procuration :***

Micheline Claes, Catherine Dendauw, Thierry Lhoest, Veerle Sleeuwagen, Véronique Tai, Hugo Van Passel, membres

***Lors de cette réunion plénière relative à la législation belge, plusieurs sujets ont été examinés.***

Les membres de la Commission des Normes Comptables ont approuvé les projets d'avis relatifs au traitement comptable d'une révision de la TVA sur un bien d'investissement acquis et à la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels dans une monnaie autre que l'euro par des succursales belges d'entreprises étrangères. Ils ont par ailleurs décidé de publier l'avis relatif à la notion de « chiffre d'affaires »- refacturation d'impôts et de droits d'accises, tel qu'il avait été publié au titre d'exposure draft.

Les membres se sont également penchés sur les questions suivantes : le traitement comptable de l'achat de terrains bâtis dont les bâtiments seront abattus, la consolidation en présence d'un groupe horizontal, l'inclusion dans le bilan d'instruments financiers dérivés et la suppression du troisième alinéa de l'article 67, § 2, AR C.Soc.